

portaient sur les progrès trop peu rapides obtenus dans le cadre du processus d'intégration, sur le caractère défectueux des institutions communautaires de même que sur la mauvaise répartition des bénéfices générés par l'intégration principalement dans le domaine de l'industrialisation. La lettre se terminait par un appel aux destinataires à formuler des solutions susceptibles de mettre fin à la stagnation du processus d'intégration.

Les solutions proposés par ceux qu'on appela, par la suite, les quatre «Sages» sont contenues dans un rapport présenté à la fin du printemps de 1965. Le document réaffirmait certains principes de base de l'intégration régionale et proposait des aménagements dans le domaine de la politique commerciale sur le plan des investissements régionaux et dans le domaine de la politique monétaire et fiscale.

Sans manifester une opposition formelle, le Brésil, le Mexique et l'Argentine adoptèrent un comportement qui équivalait finalement à un refus de mettre en application les recommandations formulées. Il s'ensuivit une période de flottement à laquelle n'ont pas réussi à mettre fin ni la Déclaration des Présidents des Amériques, adoptée en 1967, ni la réunion de Caracas qui eut lieu au cours de l'année 1969.

Cette dernière réunion aboutit à l'adoption du Protocole de Caracas qui consacrait, ni plus ni moins, l'échec de l'ALALC. En effet, en plus de restreindre le rythme de réduction de la protection douanière à l'intérieur de la région, le Protocole reportait de 1973 à 1980 la date limite pour l'établissement d'une zone de libre-échange au niveau de l'Amérique latine.

L'impression d'échec résultant de la rencontre de Caracas ne fut en rien amoindrie par les négociations de Buenos Aires et de Quito de 1974. La Déclaration de Buenos Aires, adoptée à ce moment-là par les gouvernements des pays membres, ne faisait que reprendre des vœux pieux auxquels l'expérience passée avait montré qu'il ne fallait pas accorder une trop grande importance.

L'Association Latino-Américaine d'Intégration

Les choses en seraient peut-être restées là n'eut été de l'échéance que s'étaient imposés les gouvernements des pays membres lors de la réunion de Caracas de 1969. Le Protocole adopté à ce moment prévoyait en effet la mise sur pied, pour 1980, d'une zone de libre-échange pour l'ensemble de l'Amérique latine. Puisque, d'une part, on ne pensait pas pouvoir respecter l'échéance fixée mais que, d'autre part, il fallait faire quelque chose, les pays membres adoptèrent, en 1978, la résolution 370 prévoyant une intense période de négociation au cours de l'année 1980 afin d'en arriver à une restructuration complète de l'ALALC.